

## Commune d'Uccle – Service de l'Urbanisme

### Commission de Concertation séance du 4 mars 2009 objet n°14

**Dossier 16-38.784-08 - Enquête n°3608/09**

**Demandeur : Mr PINTO Antonio**

**Situation : Chaussée d'Alseberg, 0392  
(objet : la transformation d'un commerce)**

### AVIS

Considérant que le PRAS situe la demande en zone d'habitation, le long d'un espace structurant, en liseré de noyau commercial et ZICHEE ;

Considérant que la demande porte sur la transformation d'un commerce ;

Considérant que la demande a été soumise à l'avis de la Commission de concertation en raison du règlement communal (ouverture de certain commerce) ;

Considérant que les spécificités des lieux font apparaître ce qui suit :

- La partie d'îlot est densément bâtie, les deux parcelles voisines sont totalement bâties ;

Considérant que le projet :

- Vise l'aménagement d'un snack dans un rez commercial, avec l'aménagement d'une cuisine, la construction d'une petite extension pour les WC et l'aménagement d'une terrasse en fond de parcelle ;

Considérant que l'avis de la Commission de concertation porte sur :

- le règlement communal : ouverture de certains commerces (HORECA pour petite restauration) ;
- les travaux en ZICHEE (enseignes) ;

Considérant que l'enseigne proposée se veut sobre et discrète, se résumant à une enseigne perpendiculaire à la façade (drapeau) et à une enseigne peinte sur la vitrine ;

Considérant que le projet en ce sens répond aux objectifs de la ZICHEE ;

Considérant que les travaux d'extension sont de minime importance (article 15, 2°) et contribuent à améliorer le service du commerce ;

Considérant que la terrasse ne porte pas atteinte à l'intérieur de l'îlot étant donné que l'environnement bâti en intérieur d'îlot est dense ;

Considérant que la terrasse est enserrée de constructions sur les parcelles contiguës ;

Considérant que le commerce est destiné à une ouverture diurne selon la note explicative (9 à 19h00) ;

Considérant que le projet participe à l'animation du liseré de noyau commercial.

**AVIS FAVORABLE**